

Compte-rendu de la 2nde réunion du Comité de Pilotage du Fonds National REDD+

N° COPIL/02/16 du 20-10-2016

Salle de réunion du Cabinet du Ministère des Finances

Kinshasa, le 20 octobre 2016

PARTICIPANTS

Présidence : S.E.M le Ministre des Finances, Henri YAV MULANG

Membres du Comité Pilotage du FONAREDD :

Vice-Présidence, Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable	S.E.M le Ministre Robert BOPOLO
Ministère de l'Agriculture	S.E.M le Ministre Emile MOTA
Ministère des Affaires Foncières	S.E.M le Ministre Gustave BOOLOKO
Ministère de l'Aménagement du Territoire	S.E.M le Ministre Omer EGWAKE
Ministère de l'Energie	Mr le Conseiller, Max MUNGA
GTCR-R	Mr Kapupu, membre du Comité Pilotage GTCR-R
Fédération Industrielle du Bois (FIB)	Mr le Président, Gabriel MOLA
Coordinateur Résident des Nations Unies, agence déléguée	Mme le Directeur pays du PNUD, Priya GAJRAJ
NICFI/ Norvège, pour le compte de CAFI	Mme Hilde DAHL, NICFI, Norvège basée à Kinshasa
AFD/France, pour le Groupe interbailleurs environnement	Mr Philippe BOSSE, Expert AFD
Banque Mondiale, pour le compte des partenaires REDD+	Mr Laurent DEBROUX, Cluster Leader

Pour le Comité Technique du Fonds National REDD+ :

Président du CT / Directeur de Cabinet, MECNDD	Mr Remy KACHOKO
Vice-Président du CT/ Coordonnateur adjoint CTR, MinFin	Mr Aimé KASENGA

Pour le Secrétariat Exécutif Intérimaire du Fonds national REDD+ :

Co-Coordonnateur / Coordonnateur, CTR, Min Finances	Mr Félicien MULENDA
Co-coordonnateur / Coordonnateur CN-REDD, MECNDD	Mr Victor KABENGELE
Conseiller Technique	Mr Marc RODRIGUEZ
Conseillère Technique	Mme Leslie OUARAZI

INTRODUCTION

Le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ (FONAREDD) est l'instance de décision du Fonds. Ses réunions permettent au Gouvernement de la RDC, aux bailleurs et autres membres de fournir des orientations au Fonds et à son Secrétariat Exécutif, et de vérifier que les orientations sont mises en œuvre dans les délais impartis. Le Comité de Pilotage décide en particulier de l'attribution des fonds disponibles. Il prend connaissance des résultats des projets financés et il fait toutes les recommandations nécessaires à leur bonne mise en œuvre. Il donne enfin des orientations en matière de recherche de fonds complémentaires. Il est le garant de l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention (LOI) signée entre le CAFI et la RDC.

Le 2nde réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du 20 octobre 2016 marque un moment important dans la mise en œuvre du FONAREDD. En effet, cinq mois après la signature de la LOI et le lancement des premiers appels à manifestation d'intérêt, le COFIL devait conduire une revue finale de quatre documents de programme pour approbation éventuelle et autorisation de décaissement, sur base des recommandations émises par ses membres et par le Comité Technique (CT).

Les quatre documents de programme soumis à cet effet étaient les suivants :

- le Projet d'appui au Système National de Surveillance des Forêts, soumis par la FAO,
- le Programme Intégré REDD+ de Maï Ndombe, soumis par la Banque Mondiale,
- le Projet de renforcement des capacités de la Société Civile GTCR, soumis par le PNUD, et
- le Projet d'Appui à la Gestion durable des forêts par les Peuples Autochtones Pygmées, soumis par la Banque Mondiale

ORDRE DU JOUR

L'[ordre du jour](#), disponible en [version annotée](#), comportait les points suivants :

1. Mot de Bienvenue de Mr le Président du Comité de Pilotage
2. Présentation des membres et vérification des mandats
3. Lecture et adoption de l'Ordre du Jour
4. Validation du compte rendu du Comité de Pilotage
5. Statut sur la Programmation du portefeuille du Fonds National REDD+ suite aux lancements des AMI
6. Jalon 2016 : Engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+
7. Soumission à l'AMI 01 Programme Intégré REDD+ de Maï Ndombe par la Banque Mondiale
8. Soumission à l'AMI 03 Système National de Surveillance des Forêts par la FAO
9. Soumission à l'AMI 07 Appui à la société civile par le PNUD
10. Soumission à l'AMI 08 Appui aux Peuples Autochtones par la Banque Mondiale
11. Dispositions sur les arrangements de mise en œuvre à intégrer dans les programmes du FONAREDD
12. Divers

POINT 1 A L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE

S.E.M le Ministre des Finances, Henri YAV MULANG a prononcé le mot d'ouverture de la seconde réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du Fonds national REDD+.

Il a indiqué que lors de la première réunion du CoPIL du 9 mai 2016, les membres avaient validé une feuille de route pour le lancement du cycle de programmation ambitieuse, afin que les activités REDD+ démarrent le plus rapidement possible et que des résultats concrets puissent être démontrés dès 2018. Il constate avec satisfaction que la feuille de route a été tenue et les objectifs assignés réalisés. Le Comité de Pilotage peut se réunir avant la fin de l'année calendaire pour approuver des premiers programmes, d'envergure, ambitieux et de qualité, permettant d'œuvrer vers un développement rural durable et une meilleure utilisation des terres.

Suite à la publication en juin 2016 de huit appels à manifestation d'intérêt portant sur 15 programmes, le Secrétariat a reçu 17 soumissions en provenance de six agences. Ces soumissions ont toutes fait l'objet d'une double revue indépendante, par des experts internationaux et nationaux, ainsi que d'une ou deux revues par le Comité Technique du FONAREDD.

Lors de sa seconde réunion du 4 octobre 2016, le Comité Technique a fait un second examen des quatre documents de programme qui sont présentés ce jour et recommande leur approbation par le Comité de Pilotage.

Enfin, le Président a rappelé son engagement personnel et le suivi effectué quant à la mobilisation de ressources additionnelles. Après avoir reçu le Ministre de l'Environnement de la Norvège en août 2016 en présence de l'ensemble de ses collègues membres du COPIL, il a indiqué son intention de poursuivre le plaidoyer en ce sens, notamment en vue d'une soumission de la RDC auprès du Fonds Vert pour le Climat pour financer le Plan d'Investissement REDD+ à hauteur de 300 M USD additionnels d'ici à 2020

POINT 2 A L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DES MEMBRES ET VERIFICATION DES MANDATS

Sur les 13 membres du CoPIL, 12 membres étaient présents. Etait excusé : le représentant du Bureau PNUD/FMT de New York. Le quorum, fixé à 7 membres, était atteint.

Le Secrétariat Exécutif intérimaire (SEI) du Fonds national REDD+ a par ailleurs rappelé les dispositions quant aux conflits d'intérêt. Le PNUD et la Banque Mondiale et le GTCR-R étant agences d'exécution ou partenaire

Lorsqu'une proposition de programme est soumise au Comité de Pilotage par une organisation participante siégeant au Comité de Pilotage, ou si l'Organisation Participante est partenaire de mise en œuvre ou bien va recevoir indirectement des fonds au travers de ce programme, l'entité n'a pas de voix délibérative lors de l'examen de ce point. Le PNUD et la Banque Mondiale n'auront donc pas de voix délibérative pour les programmes respectifs qu'elles ont soumis, ainsi que le Ministère de l'Environnement et le GTCR-R pour les programmes qui les concerne. Nonobstant, le quorum, fixé à 7 membres, est atteint pour l'ensemble des points inscrits à l'agence.

La réunion a donc été reconnue comme pouvant valablement se tenir.

POINT 3 A L'ORDRE DU JOUR : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Hilde Dahl (CAFI et Norvège) a rappelé que le premier jalon de la LOI est constitué par la validation préalable par le COPIL de la Matrice de Gestion Participative des Programmes du Fonds, avant toute validation de programme et attribution de fonds. L'ordre du jour a donc été modifié en conséquence afin que cette Matrice puisse être validée en premier lieu, et puis adopté.

POINT 4 A L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE DE PILOTAGE DU 9 MAI 2016

Le [Compte-Rendu du précédent COPIL](#) a été présenté par M. Félicien Mulenda, Co-coordonnateur du Secrétariat Exécutif du Fonds.

Mme Hilde Dahl, pour le compte de CAFI, a salué les efforts et le travail conduit par le FONAREDD pour l'atteinte des résultats quant à la programmation du portefeuille. Elle a néanmoins indiqué que des points de suivi actés lors

du premier Comité de Pilotage n'avaient pas été mis en œuvre, notamment s'agissant de l'établissement du Cadre de suivi des engagements de la Lettre d'Intention.

Décisions :

- **COPIL2.4** : Le [compte rendu N°COPIL/01/2016](#) a été validé, en rappelant l'importance de faire le suivi, en temps voulu, des décisions non mises en œuvre, notamment la Décision COPIL1.1.1 relative à l'établissement d'un cadre de suivi des jalons de la Lettre d'Intention.

POINT 5 A L'ORDRE DU JOUR : STATUT DU CYCLE DE PROGRAMMATION SUITE AU LANCEMENT DES HUIT APPELS A MANIFESTATION D'INTERET

Tel que rappelé par le Président dans son mot d'ouverture, le COPIL avait donné mandat au Secrétariat Exécutif de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que des programmes de qualité puissent faire l'objet d'une approbation avant la fin 2016. Le Coordonnateur du SEI a rappelé que cette orientation et la feuille de route avaient été respectées, en conformité avec le Manuel d'Opération du Fonds et les recommandations du CAFI.

Mr Mulenda a donc fait une [présentation](#) décrivant les diverses étapes et principales conclusions portant sur la revue technique des soumissions faites au FONAREDD suite à la publication des huit Appels à Manifestation d'Intérêt AMI en juin 2016 (voir par ailleurs la [Note sur le statut du cycle de programmation](#)):

- AMI 01 pour les Programmes Intégrés du Maï Ndombe, de la Province Orientale, du Kwilu, du Sud Ubangi, de l'Equateur, de la Mongala ;
- AMI 02 pour l'appui à la formulation d'une politique de développement agricole durable ;
- AMI 03 pour l'opérationnalisation du Système National de Surveillance des Forêts ;
- AMI 04 pour l'Appui à la Gestion Durable des Forêts ;
- AMI 05 pour l'élaboration d'une Politique d'Aménagement du Territoire et des textes de loi correspondant ;
- AMI 06 pour l'appui à l'élaboration d'une Politique Foncière et des textes de loi ou réglementaires correspondants ;
- AMI 07 pour le renforcement des capacités de la Société Civile GTCR ;
- AMI 08 pour l'appui à la Gestion Durable des Forêts par les Peuples Autochtones Pygmées.

Les activités suivantes ont ensuite été menées:

- le Comité Technique a été établi, conformément aux recommandations du Manuel d'Opération ;
- Un panel d'experts indépendants nationaux et internationaux a été établi, sur une base compétitive et sur sélection du Secrétariat Exécutif avec l'appui du PNUD ;
- Les soumissions ont fait l'objet d'au minimum deux revues indépendantes ;
- [Le Comité technique a examiné l'ensemble des soumissions lors de sa première réunion du 30 aout 2016 et a fourni un ensemble de recommandations](#) en indiquant si les soumissions méritaient ou non de faire l'objet d'un second examen par ledit Comité ;
- Les soumissions pouvant faire l'objet d'un second examen par le CT ont été révisées en vue d'intégrer les commentaires du CT;
- Quatre soumissions ont fait l'objet d'un [second examen par le CT lors de sa seconde réunion du 4 octobre](#)
- Les recommandations du CT ont été transmises au COPIL quinze jours avant la tenue de sa session
- le MPTF a conclu les accords avec les agences d'exécution ayant soumissionné ;

La [note accessible sur le lien hypertexte](#) résume les résultats attendus, les bénéficiaires, les principales modalités d'exécutions ainsi que l'état du processus de sélection pour chacun des AMI, **au jour de la réunion** du Comité de Pilotage.

Le processus de sélection a abouti aux résultats suivants **à ce jour** :

- **Soumettre au second COPIL en date du 20 octobre** les documents suivants :
 - Projet Intégré Mai ndombe, présenté par la Banque Mondiale, montant de 30 M\$;
 - Système National de Surveillance des Forêts, présenté par la FAO pour un montant de 10 M\$;
 - Renforcement des capacités de la Société Civile, présenté par le PNUD, montant de 2 M\$;
 - Gestion Durable des Forêts par les Peuples Autochtones Pygmées, présenté par la BM, pour 2 M\$.
- **Soumettre à un COPIL ultérieur du fait du travail de révision et/ou de finalisation devant être conduit** les documents suivants :
 - Elaboration de la politique agricole durable et adaptation des textes, par la FAO, pour 3 M\$;
 - Appui à la Gestion Durable des Forêts, présenté par l'AFD, pour un montant de 12 M\$;
 - Projet Intégré des Provinces de l'Ituri, Tchopo et Bas Uele, présenté par le PNUD pour un montant de 35 M\$, à ramener à 33 M\$ en conformité avec la Note de Cadrage des AMI ;
 - Elaboration de la Politique d'Aménagement du Territoire et des textes juridiques correspondant, présenté par le PNUD pour un montant de 4 M\$;
 - Projet d'Appui à la réforme foncière, présentés par l'ONU Habitat et la Banque Mondiale,
 - Projet Intégré de la Province du Kwilu, présenté par la FAO pour un montant de 4M\$.
- **Relancer un nouvel AMI pour les Projets Intégrés de la Mongala, de l'Équateur et du Sud Ubangi**, les offres n'ayant pas été jugé satisfaisantes.

Le Comité de Pilotage a pris acte du cycle de programmation et l'état du processus de sélection, en conformité avec les procédures et les délais, et l'a validé.

POINT 6 A L'ORDRE DU JOUR : JALON 2016 : ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT

Monsieur Victor Kabengele, Co-Coordonnateur du Secrétariat Exécutif a rappelé les dispositions de l'Article 2 de la LOI signée avec CAFI qui stipule que : « *Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes* ».

Une [matrice](#) a été élaborée par le Secrétariat Exécutif Intérimaire du FONAREDD indiquant les principes et grandes lignes des modalités d'engagement des parties prenantes dans les programmes financés par le FONAREDD. Un atelier a été organisé le 17 et 18 octobre dernier avec la participation des ministères sectoriels, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et du secteur privé. Au cours de cet atelier, la matrice a été commentée, discutée, amendée et validée.

Le SEI a par ailleurs mentionné que la Matrice relative à la gestion des risques du portefeuille du Fonds était en cours de d'établissement et qu'elle fera l'objet d'un atelier pour discussion et amendements avant la fin 2016.

Décision :

- **COPIL2.6** : La [Matrice](#) portant sur les modalités d'engagement des parties prenantes dans les programmes financés par le Fonds National REDD+ a été validée par le Comité de Pilotage. Cette Matrice doit être annexée à tous les documents de projet financés par le FONAREDD.

POINT 7 A L'ORDRE DU JOUR : SOUMISSION A L'AMI 01 : PROGRAMME INTEGRE REDD+ MAI NDOMBE DE LA BANQUE MONDIALE

Le PIREDD Mai-Ndombe est un programme qui vise à adresser de façon intégrée les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, tout en améliorant les conditions de vie et les revenus des populations sur la zone d'enjeu REDD+ de la Province de Mai Ndombe.

Le Président du Comité Technique, Mr Kachoko, a fait une courte [présentation](#) des résultats attendus du programme et des principales recommandations dudit Comité, lors de ses réunions du 30 août et 4 octobre.

Les interventions des membres du COPIL ont concerné l'importance des financements regroupés sur le Mai Ndombe (FIP, FCPF, FONAREDD) et sur la nécessité que ce projet soit exemplaire en vue de réduire les émissions escomptées et d'inspirer les autres programmes intégrés. Une question a porté sur la sensibilisation des députés de la province afin qu'ils contribuent à la mobilisation des populations locales pour atteindre les résultats attendus.

Décisions :

- **COPIL2.7.1** : Le COPIL approuve sur recommandation du CT, le document de programme « *Programme Intégré REDD+ du Mai Ndombe* » pour un montant de 30 M USD à libérer en 2 tranches :
 - la première tranche de 20 M USD étant sécurisée,
 - la seconde tranche de 10 M USD étant conditionnelle i) à la performance du programme et ii) à la capitalisation dudit Fonds suite à l'évaluation à mi-parcours de la Lettre d'Intention signée avec CAFI
- **COPIL2.7.2** : Le COPIL approuve sur recommandation du CT, le financement de la première tranche de 20 M USD sous réserve que la requête de décaissement qui sera envoyée par le Président du Comité de Pilotage, à l'Agent Administratif du Fonds MPTF soit accompagnée d'un document de programme signé intégrant les recommandations de la résolution N°CT02/2016/RES/01, notamment:
 - *Intégrer un chapitre sur les enjeux liés à l'exploitation forestière;*
 - *Mieux intégrer les dimensions liées à l'inclusion sociale, notamment liées au genre, ainsi qu'aux jeunes.*
- **COPIL2.7.3** : Le COPIL encourage la Banque Mondiale à mobiliser des financements complémentaires (fonds propres, ou GEF) pour compléter le budget jusque 45 M USD.

POINT 8 A L'ORDRE DU JOUR : SOUMISSION A L'AMI 08 : SYSTÈME NATIONAL DE SURVEILLANCE DES FORETS PAR LA FAO

Le [Président du Comité technique a présenté](#) l'économie des résultats attendus et recommandations sur la soumission de la FAO sur le Système National de Surveillance des Forêts en réponse à l'AMI 03. Ce programme vise à assurer le fonctionnement du SNSF afin que la RDC fasse le suivi des évolutions du couvert forestier et autres couverts végétaux et conduire une veille proactive sur les événements majeurs de déforestation.

Les commentaires ont porté sur la nécessité de l'appropriation nationale du SNSF, qui paraît prise en compte par le document présenté par la FAO, ainsi que sur la nécessité d'un arbitrage fort du gouvernement sur les questions méthodologiques, si elles donnent lieu à débat. Une question a porté sur la faiblesse relative des moyens (4M\$) consacrés à l'inventaire forestier dans le budget (10M\$) dans un pays aussi forestier et immense que la RDC. Il a été rappelé qu'il existait déjà un pré-inventaire sur l'ensemble du pays, et un inventaire complet sur le Bandundu. L'objectif du projet n'est pas de réaliser un inventaire complet, à des fins d'exploitation forestière, mais de compléter et d'affiner un échantillon d'observations de terrain, pour mieux calibrer les observations satellitaires.

Décisions :

- **COPIL2.8.1** : Le COPIL approuve le document de programme « *Programme Système National de Surveillance des Forêts de la RDC* » pour un montant de 10 M USD à libérer en 2 tranches : la première tranche de 6 M USD étant sécurisée ; la seconde tranche de 4 M USD étant conditionnelle i) à la performance du programme et ii) à la capitalisation dudit Fonds suite à l'évaluation à mi-parcours de la Lettre d'Intention signée avec CAFI
- **COPIL2.8.2** : Le COPIL approuve le financement de la première tranche de 6 M USD sous réserve que la requête de décaissement qui sera envoyée par le Président du Comité de Pilotage, à l'Agent Administratif du

Fonds MPTF soit accompagnée d'un document de programme signé intégrant les recommandations de la résolution N°CT02/2016/RES/03, notamment :

- *la DIAF souscrit à l'ensemble des dispositions du document de projet, notamment celles portant sur l'engagement assumé de la responsabilité de la FAO sur l'atteinte des résultats;*
 - *l'ensemble des partenaires accepte les dispositions concernant la coordination technique du projet et de réaliser les activités imparties aux montants financiers prévus par le budget*
- **COPIL2.8.3** : Le COPIL souscrit à la recommandation du Comité technique portant sur l'importance de la bonne performance de ce programme pour que le pays soit en mesure de mobiliser des financements (paiements basés sur les résultats REDD+) et rappelle que la RDC souhaite mobiliser les ressources du Fonds Carbone FCPF et du Fonds Climat Vert, priorités pour le pays, et donc l'urgence à :
- L'urgence à satisfaire dans les plus brefs délais les critères du Cadre de Varsovie définis par la CCNUCC
 - L'importance de notifier le FONAREDD de tout retard et/ou contrainte éventuel afin que des solutions idoines soit trouvées.

POINT 9 A L'ORDRE DU JOUR : SOUMISSION A L'AMI 07 : APPUI A LA SOCIETE CIVILE PAR LE PNUD

[Le Président du Comité technique a présenté](#) l'économie des résultats attendus et recommandations sur la soumission du PNUD à l'AMI 07, le Projet d'Appui à la société civile, à hauteur de 2 M USD. Ce projet a pour objectif d'appuyer la plateforme de représentation de la société civile, le GTCR-Rénové (Groupe de Travail Climat REDD), contrepartie du Gouvernement dans le cadre du processus REDD+, et renforcer ses capacités afin qu'elle soit mieux à même d'accomplir les tâches de plaidoyer et de représentation qu'elle s'est assignées.

Décisions :

- **COPIL2.9** : Le COPIL approuve le document de programme « *Programme d'Appui à la Société Civile* » pour un montant de 2 M USD et le financement en une tranche de 2 M USD sous réserve que la requête de décaissement qui sera envoyée par le Président du Comité de Pilotage, à l'Agent Admin. du Fonds MPTF soit accompagnée d'un document de programme signé intégrant les recommandations de la résolution N°CT02/2016/RES/07, notamment:
- *la ligne budgétaire prévue pour financer des « études sur les moteurs de la déforestation » doit servir à financer la participation du GTCR R aux études de faisabilité des programmes financés par le FONAREDD, le mode opératoire et l'approche consensuels sur les moteurs de la déforestation étant des facteurs critiques au succès du processus REDD+ en RDC devant être garantis;*
 - *le projet doit mieux expliciter la façon il entend favoriser la participation effective des autres réseaux dans le système de représentation de la société civile dans la mise en œuvre de la REDD*

POINT 10 A L'ORDRE DU JOUR : SOUMISSION A L'AMI 08 : APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES PAR LA BANQUE MONDIALE

[Le Président du Comité technique a présenté](#) l'économie des résultats attendus et recommandations sur la soumission de la BM à l'AMI 08, le Projet d'Appui à la société civile, à hauteur de 2 M USD. Le projet a pour objectif de créer une capacité nationale d'identification de modèles de gestion durable communautaire des ressources naturelles par les peuples autochtones, en complément des moyens octroyés par le Mécanisme Spécial de Don (MSD) du FIP.

Cette proposition a fait l'objet d'un commentaire fort de S.E.M le Ministre de l'Agriculture, à propos de l'exclusion par le projet des territoires de la Province du Tanganyika où vivent des populations autochtones pygmées. Il est vrai que le projet dispose de peu de moyens et qu'il aurait intérêt à les concentrer dans des zones où il pourra bénéficier des moyens complémentaires d'autres projets du FONAREDD, comme les projets intégrés (Maï Ndombe, Province Orientale) ou des projets du FIP par exemple. Ces moyens peuvent être aussi bien d'encadrement (les animateurs des projets) que d'investissement des micro-projets. Cette logique a prévalu lors de la sélection des zones d'intervention du MSD qui a souhaité la concentration dans les zones d'intervention du FIP. La même logique est en œuvre dans la sélection des zones effectuée par la Banque Mondiale dans sa proposition. Les TDR de l'AMI, du reste, suggéraient d'éviter la dispersion.

Le Comité de Pilotage a toutefois préféré que le présent projet abandonne cette idée de concentration, ou au minimum qu'elle ajoute les territoires de Manono et de Nyunzu dans la zone de concentration. Elle est susceptible de provoquer de grandes frustrations dans un contexte socio politique déjà tendu dans les territoires du Tanganyika.

Décisions :

- **COPIL2.10** : Le COPIL approuve le document de programme « *Programme d'Appui aux Peuples Autochtones* » pour un montant de 2 M USD et le financement en une tranche de 2 M USD sous réserve que la requête de décaissement qui sera envoyée par le Président du Comité de Pilotage, à l'Agent Admin. du Fonds MPTF soit accompagnée d'un document de programme signé intégrant les recommandations :
 - Du Comité de Pilotage, à savoir l'intégration des territoires de Manono et de Nyunzu sachant qu'il reviendra à la BM et à l'ensemble des opérateurs de projet du FONAREDD de compléter les moyens opérationnels avec les moyens de leurs projets respectifs, autres que celui-ci, ou de rechercher par ailleurs des moyens spécifiques
 - Du Comité Technique dans sa résolution N°CT02/2016/RES/08, notamment:
 - *Mettre l'accent sur le caractère innovant des projets financés, en rupture avec les pratiques actuelles;*
 - *Mettre à disposition des Programmes Intégrés Provinciaux REDD+ financés par le FONAREDD le savoir faire créé au travers de ce projet → Mieux articuler*
 - *Articuler ce projet avec le Projet Appui Société Civile et futur Programme Gestion Durable des Forêt*
 - *Réduire la durée du projet à un maximum de 5 ans*

POINT 11 A L'ORDRE DU JOUR : DISPOSITIONS SUR LE SUIVI EVALUATION EFFECTUEE PAR LE SECRETARIAT DU FONAREDD

Le SEI a proposé au COPIL d'harmoniser pour chaque programme financé par le FONAREDD les dispositions relatives au rôle du FONAREDD dans la coordination, le suivi et la notification desdits programmes, et qu'une courte note décrivant les dispositions simplifiées relatives aux modalités de suivi évaluation par le FONAREDD soit intégré dans chaque document de programme approuvé par le Fonds.

Le SEI a mentionné des exemples de dispositions de S&E mentionnées dans la note telles que :

- Participation du SEI du FONAREDD au Comité de Pilotage du Programme
- Transmission des rapports semestriels par l'Agence au FONAREDD : rendu public sur le site du FONAREDD et comprenant l'état des engagements et dépenses, rapports d'audit, point sur le recrutement, etc.
- Missions de suivi du FONAREDD
- Participation des agences et équipes aux réunions/ateliers organisés par le FONAREDD (et vice versa)
- Les agences et l'équipe projet sont tenus de fournir les informations permettant de faire le suivi régulier de l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention signée avec CAFI

Décisions :

COPIL2.11 : Le COPIL a donné mandat au Secrétariat Exécutif une [note courte](#) mentionnant les dispositions devant être intégrées. Cette note devra être annexée à tous documents projets faisant l'objet d'une lettre de transmission à l'Agent Administratif MPTF.

POINT 12 A L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

■ MOBILISATION DES RESSOURCES DU FONDS VERT CLIMAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA RDC

Dans le cadre du plaidoyer pour la mobilisation des fonds complémentaires pour la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD+ de la RDC, et conformément aux conclusions de la visite de SE le Ministre norvégien du Climat et de l'Environnement en août 2016 en RDC, le SEI a fait un point sur la volonté du Gouvernement, au travers du Président et du Vice-Président du Comité de Pilotage d'engager un dialogue avec les membres du Conseil d'Administration et le Secrétariat du FVC pour une soumission au FVC en vue de mobiliser 300 M USD d'investissement dans un premier temps et 200 M USD de paiements basés sur les résultats dans un second temps au travers du FONAREDD pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+. Il s'agit de faire un plaidoyer tant politique que technique pour une approche nationale (« approche programme » dans le cadre du FVC) en lieu et place de l'approche projets traditionnelle et ce en vue de renforcer le cadre de gouvernance et de mise en œuvre établi au niveau national.

Pour ce faire, le SEI suggère qu'une correspondance soit adressée par le Point Focal REDD+ de la RDC, à Son Excellence, Madame le Secrétaire Exécutif de la CCNUCC afin de désigner le FONAREDD, comme l'entité nationale à même de recevoir les paiements basés sur les résultats dans le cadre de la Convention. Le SEI rappelle que le l'agent administratif du FONAREDD, le bureau MPTF, est accréditée auprès du FVC en tant que PNUD.

Les membres du COPIL ont indiqué leur souhait que ce point fasse l'objet de discussions au niveau technique dans le cadre des deux Ministères du fait de son importance et soit inscrit comme un point de l'ODJ à part entière lors de prochaines réunions, sans être relégué au rang des divers. Le Président et le Vice-Président du COPIL ont demandé au SEI des éclaircissements supplémentaires sans remettre en cause le bien-fondé de la démarche.

■ PARTICIPATION AUX COPIL PAR VISIO-CONFERENCE

La représentante de CAFI a soulevé l'importance de la recherche d'une solution pour assurer la participation des membres du COPIL non basés à Kinshasa aux réunions dudit Comité sans qu'ils ne soient tenus de se déplacer physiquement.

Décisions :

COPIL2.11 : Le COPIL demande au SEI de chercher des solutions pour assurer la participation à distance de l'ensemble des membres aux réunions dudit COPIL.

Débutée à 11h15, la réunion s'est terminée à 13h45.

La Coordination du Secrétariat Exécutif Intérimaire

- **L'ensemble des documents de travail du 2nd COPIL** sont disponibles sur ce [lien hypertexte](#). Il est à noter que les documents de projet disponibles dans ce dossier ne sont pas les versions finales desdits documents.
- Les **versions finales des documents de projet approuvés** lors du second COPIL sont [disponibles sur ce lien](#).